

La destruction anticipée d'un nom de domaine est réservée dans le cas où la suppression du nom de domaine doit intervenir avant l'expiration effective.

J'ai bien noté que :

- NETIM ne demandera aucun frais pour la réalisation de l'opération
- La destruction d'un nom de domaine ne donne droit à aucune forme de remboursement ou d'avoir.
- La destruction définitive dépendra du registre du nom de domaine suivant ses procédures en vigueur.

Nom(s) de domaine

.....
.....
.....
.....

Propriétaire

Identifiant NETIM

.....

Nom et prénom

.....

Adresse email

.....

Motif de la destruction

.....

Je soussigné, propriétaire actuel des noms de domaine désignés ci-dessus, demande par la présente, la suppression anticipée des noms de domaine.

Je joins à la présente une pièce d'identité (de la personne privée ou du représentant de l'organisation) permettant de justifier ma demande.

J'ai bien noté que NETIM ne pourra pas procéder à la suppression si je ne peux pas prouver l'identité du propriétaire, et que NETIM ne saurait être tenu responsable des délais si le dossier est incomplet ou si le formulaire n'est pas rempli correctement.

Date :

Lieu :

Nom et prénom :

Signature et cachet

Documents à retourner soit:

Par email à support@netim.com

Par fax au +33.366720504

Par courrier à l'adresse: NETIM, 165 avenue de bretagne, 59000 Lille - FRANCE